

Déclaration 2024

Politique de sécurité du personnel titres-services Daoust S.A.

En tant que Chief Operations Officer (COO) et administrateur de Daoust S.A., je renouvelle notre engagement actuel visant à protéger la santé et veiller à la sécurité des travailleurs aide-ménagères(ères) titres-services relatifs aux accidents de travail, à la sécurité, le thème de la sécurité correspondant à une **valeur en tant que telle**.

Cette politique :

1. Repose sur les 3 axes suivants :
 - **Réaffirmer notre politique de sécurité via nos formations actualisées.**
 - **Détecter proactivement toutes situations dangereuses.**
 - **Maintenir une sensibilisation accrue, des clients, du personnel aide-ménager et du personnel interne de Daoust S.A..**

2. Concerne les éléments suivants déjà mis en place :
 - Le maintien du rôle crucial du service interne de prévention et de protection au travail et de notre Conseiller en prévention par :
 - Le développement constant du système dynamique de gestion des risques garantissant la sécurité et le bien-être de nos aide-ménagères(ères) ;
 - Le suivi des préparations des analyses de risques nécessaires avec notre Conseiller en prévention, leurs analyses et mises en œuvre par la déclinaison en points d'action ;
 - Le maintien de l'implication des aide-ménagères(ères)/leurs représentants dans l'identification des risques et l'élaboration de politiques bien-être ;
 - Le suivi constant et systématique de la législation en matière de sécurité et de bien-être ;
 - La collaboration continue avec le Service externe pour la prévention et la protection au travail et/ou le Médecin du travail dans le cadre d'un groupe de travail sur les dangers spécifiques, tels que notamment l'ergonomie/ports de charges et les produits de nettoyage ;
 - La sensibilisation régulière des aide-ménagères(ères), des utilisateurs et de nos jobcenters via des campagnes d'informations et nos fiches d'instructions ;
 - L'actualisation constante des formations des aide-ménagères(ères) afin qu'ils/elles prennent conscience des risques existants et la manière d'y faire face ;
 - L'analyse des accidents du travail et l'élaboration des mesures appropriées ;
 - L'enregistrement des incidents et des situations dangereuses ;
 - L'accueil en matière de sécurité pour les nouveaux travailleurs et clients.

Cette politique s'applique à tous nos jobcenters et à tous les sièges (régionaux) de Daoust S.A..

CEO

Maxime Deremince

